



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-012-2024-11

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) - Pôle Efficience Département politique du médicament et des produits de santé

IDF-2024-10-22-00013 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/121 portant
modification d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2024-10-23-00006 - Arrêté n° ARS - DOS - 2024/4251 modifiant
l'arrêté n°ARS-DOS-2024/1954 fixant la liste des terrains de stage et
des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième
cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au
titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de
consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année
universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France?? (4 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de Seine-et-Marne / Département Parcours et offre de soins

IDF-2024-11-06-00010 - Arrêté conjoint n° DOS-2024-77-26-ARS portant
modification des membres du Comité Départemental de l'Aide
Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports
Sanitaires (CODAMUPS-TS)?? (2 pages)

Page 11

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2024-11-06-00012 - Décision n° 2024-181 du 06 novembre
2024?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de
contrôle et gestion des intérimaires?? de la direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise?? (3 pages)

Page 14

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

IDF-2024-11-06-00011 - Arrêté modifiant l'arrêté du 8 Février 2023
portant désignation des membres de la commission de médiation «
Droit au logement/Hébergement opposable » pour la ville de Paris (8
pages)

Page 18

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2024-11-07-00002 - Arrêté du 7 novembre 2024 de désignation de
monsieur Kévin MARTIN, chef du service juridique du rectorat de
Créteil, en qualité de personne responsable de l'accès aux
documents administratifs (PRADA)?? dans l'académie de Créteil (2
pages)

Page 27

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-22-00013

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/121 portant
modification d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/121

portant modification d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 28 janvier 1943 portant octroi de la licence n°92-800 pour la création d'une officine de pharmacie sise 16 avenue de Normandie à Colombes (92700) ;
- VU** l'arrêté en date du 23 mars 1988 autorisant sous la licence n°92-800 l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 16 rue Pierre Brossolette à Colombes (92700) ;
- VU** la circulaire DHOS/O5/MISSION MARINE/2007/159 en date du 17 avril 2007 relative à la mise en œuvre des simplifications administratives des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;
- VU** la demande de Madame Marie-Claude COSSON en date du 08 octobre 2024 sollicitant la modification de la licence n° 92-800 ;

CONSIDERANT Qu'afin d'être utilisés dans le nouveau traitement informatique mis en place, les numéros de licence des officines de pharmacie doivent être référencés selon le format défini par la circulaire susvisée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 28 janvier 1943 portant octroi de la licence n°92-800 pour la création d'une officine de pharmacie sise 16 avenue de Normandie (devenue 16 rue Pierre Brossolette) à Colombes (92700) est modifié comme suit :

Les termes :

« Licence n°92-800 »

sont remplacés par les termes :

« Licence n°92#002314 »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 octobre 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-23-00006

Arrêté n° ARS - DOS - 2024/4251 modifiant l'arrêté n°ARS-DOS-2024/1954 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France

ARRÊTE N° ARS - DOS - 2024/4251

Modifiant l'arrêté n°ARS-DOS-2024/1954 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV^{ème} partie ;

VU le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III^{ème} partie (partie réglementaire) ;

VU le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages ;

VU le décret n°2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale ;

VU le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

VU l'arrêté n° NOR : ESRS0826076A du 31 octobre 2008 modifié fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;

VU l'arrêté n° NOR : ETSH1103816A du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

VU l'arrêté n° NOR : ESRS1108890A du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des études spécialisées en odontologie ;

VU l'arrêté n° NOR : ETSH1221561A du 23 avril 2012 modifié portant organisation pour le troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de biologie médicale de la répartition des postes, de l'affectation des internes et du déroulement des stages particuliers ;

VU l'arrêté n° ARS-DOS-2017/203 modifiant l'arrêté 2011-DOSMS/074 du 19 juillet 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France fixant la composition de la commission chargée d'agréeer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique des études de troisième cycle de biologie médicale et de répartir les postes offerts au choix ;

VU l'arrêté DOS-2016/488 du 22 décembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France fixant la composition de la commission chargée d'agréeer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études odontologiques et de répartir les postes offerts au choix ;

VU l'arrêté n° NOR : MENS1708241A du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR : MENS1712264A du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR : ESRS1922344A du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;

VU l'arrêté n° NOR: SSAH1935170A du 16 janvier 2020 modifié relatif au référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté n°ARS-DOS-2020/131 du 14 février 2020 fixant la composition de la commission chargée d'agréeer les services, organismes ou laboratoires pour la formation en sciences pharmaceutiques spécialisées et de répartir les postes d'internes dans les services hospitaliers et organismes agréés de la circonscription ;

VU l'arrêté n°ARS-DOS-2021/4949 du 02 décembre 2021 fixant la composition de la commission de subdivision chargée d'agréeer les stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales et la composition de la commission de subdivision chargée de répartir des stages agréés à proposer au choix des étudiants du troisième cycle des études médicales ;

VU l'arrêté n°ARS-DOS-2024/1954 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A l'article 1^{er} la liste pouvant être consultée sur la plateforme DCI de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est complétée comme suit :

Dép	Établissement	Service	Chef de service	DES	R. de formation	Echéance
75	ASM 13 - SITE PARIS	CENTRE DE SS GRAVIER-GERVILLE	JEANNEAU-TOLILA PASCALE	Psychiatrie	P2	2025
93	CHI ROBERT BALLANGER (AULNAY)	PEDO-PSY. (INTERS. 93 I 04)	RAPPAPORT CLEMENTINE	Psychiatrie - option tardive psychiatrie périnatale	P2	2025
92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PSYCHIATRIE ET ADDICTOLOGIE	DUBERTRET CAROLINE	Psychiatrie - option tardive psychiatrie périnatale	P2	2025
75	CH SAINTE ANNE	CENTRE DE PSYCHOPATHOLOGIE PERINATAL	DUGRAVIER ROMAIN	Psychiatrie - option tardive psychiatrie périnatale	P2	2025

92	ETAB.PUBLIC DE SANTE ERASME	SERVICE DE PEA SECTEUR 92 I 07	ANTONY BEGUE / JACQUELINE AUGENDRE	Psychiatrie - option tardive psychiatrie périnatale	P2	2025
75	CH SAINTE ANNE	PSYCHIATRIE ADULTE (15E SECT.)	DE MARICOURT PIERRE	Psychiatrie - option tardive psychiatrie légale	P2	2025
94	CH PAUL GUIRAUD	SECTEUR 94 D 00/UMD HENRI COLIN	GASMAN IVAN	Psychiatrie - option tardive psychiatrie légale	P2	2025
75	HOTEL-DIEU (AP-HP)	PSYCHIATRIE	LEMOGNE CEDRIC	Psychiatrie - option tardive psychiatrie légale	P2	2025
75	CH SAINTE ANNE	INFIRMERIE PSYCHIATRIQUE	MAHE VINCENT	Psychiatrie - option tardive psychiatrie légale	P2	2025
94	CH PAUL GUIRAUD	SMPR MAISON D'ARRET DE FRESNES UPC + UPHJ	BODON-BRUZEL MAGALI	Psychiatrie - option tardive psychiatrie légale	P2	2025

Article 2 :

A l'article 2, la liste des praticiens de MG d'Ile de France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2024-2025 publiée sur le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) d'Ile-de-France est modifiée comme suit:

- Sont ajoutés deux praticiens de MG agréés maitres de stage des universités (MSU) pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2024-2025 :
 - o MILLET- LUFT Marianne, échéance 2029
 - o GUIBE Clotilde, échéance 2029
- Les lieux d'exercice des maitres de stage des universités (MSU) ci-après nommés sont modifiés et consultables sur le PAPS d'Ile de France:
 - o DUJON-MITRI Rita
 - o LA Bobby
 - o STAVRAKIS Kosta
 - o BESNIER – RICE Céline
 - o BUCHER Sophie
 - o DERVAUX Virginie
 - o QUIDU-BROUDER Magali
 - o CITTEE Jacques
 - o LAMY Hugo
 - o ZITA-RODIN Lisa
 - o TSAKEM DONGMO Solange

- ASTRUC Alexis
- MACHET Ewa
- PASCAL Cécilia
- BANOUN Eric
- PICHELOT François
- SAUDUBRAY Thibault

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'une saisine du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté ;
- d'une saisine du Ministre de la Santé et de la Prévention d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- d'une saisine du tribunal administratif de Paris d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2024

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
Le Directeur de l'Offre de soins

SIGNE

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé - Délégation
départementale de Seine-et-Marne

IDF-2024-11-06-00010

Arrêté conjoint n° DOS-2024-77-26-ARS portant
modification des membres du Comité
Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la
Permanence des Soins et des Transports
Sanitaires (CODAMUPS-TS)

Arrêté conjoint n° DOS-2024/77-26/ARS

Portant modification des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-5, L. 6314-1 et suivants et R.6313-1 et suivants ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R. 133-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;
- VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU l'arrêté DS n° 041/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Madame Hélène MARIE, directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne ;
- VU l'arrêté conjoint n° DOS-2024/77-07/ARS du 12 mars 2024 portant désignation des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) ;
- VU Le mail de la Fédération de l'Hospitalisation Privée du 9 septembre 2024 désignant M. Arnaud ALAWOE comme membre suppléant pour siéger au CODAMUPS-TS ;

CONSIDERANT les désignations des représentants des organismes siégeant ;

ARRETENT

- ARTICLE 1^{ER} A l'article 1^{er} alinéa 3 de l'arrêté conjoint n° DOS-2024/77-07/ARS, le h) est remplacé par le paragraphe suivant
h) Mme Nadia BOLTZ (**titulaire**) Présidente de la polyclinique « les Fontaines » à Melun - M. Arnaud ALAWOE (**suppléant**) directeur de l'hôpital privé de Marne-Chantereine à Brou-sur-Chantereine, représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) ;
Mme Sandrine MARLIERE (titulaire) Directrice de l'hôpital privé de Forcilles à Ferolles-Attilly, représentant la Fédération des Etablissements Hospitalier et d'Aide à la Personne (FEHAP) ;
- ARTICLE 2^e Le Secrétaire général de la préfecture et la Directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture de Seine-et-Marne.
- ARTICLE 3^e Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Melun sis 43 rue du Général de Gaulle – case postale n° 8630 - 77008 MELUN cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lieusaint, le 6 novembre 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne,

SIGNE

Pierre ORY

Pour le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France,
La directrice de la Délégation
départementale de Seine-et-Marne,

SIGNE

Hélène MARIE

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2024-11-06-00012

Décision n° 2024-181 du 06 novembre 2024
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités du Val d'Oise



**Décision n° 2024-181 du 06 novembre 2024
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame HOUPIN Elsa est chargée de l'intérim
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- Section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail
- Section 1.2 : Madame BENOIT Betty, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim,
- Section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,
- Section 1.4 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises sises au numéro 337 de la rue du Général Leclerc à Franconville, Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim pour le contrôle des entreprises sises au n° 337 de la rue du Général Leclerc à Franconville.
- Section 1.5 : Madame FEST Lia, inspectrice du travail,
- Section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
- Section 1.7 : Madame DEMANDE Isabelle, inspectrice du travail, à l'exception des entreprises sises au numéro 24

de la rue du Chapeau Rouge à Sannois, Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle est chargée du contrôle des entreprises sises au numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois

- Section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
- Section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
- Section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

2. Unité de contrôle n° 2

- Section 2.1 : Monsieur BOUCHET Thierry, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
- Section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- Section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- Section 2.4 :
Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
- Section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
- Section 2.6 : Monsieur FECHTMEISTER Valentin, inspecteur du travail
- Section 2.7 : Monsieur BOUCHET Thierry, Inspecteur du Travail
- Section 2.8 :
Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim, à l'exception des établissements de la SNCF et des établissements de transports ferroviaires pour les lignes H et D sur l'ensemble du département, tels que définis par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail est chargée de l'intérim pour les établissements de la SNCF et les établissements de transports ferroviaires pour les lignes H et D sur l'ensemble du département, tels que définis par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
- Section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
- Section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- Section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
- Section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

3. Unité de contrôle n° 3

- Section 3.1 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail
- Section 3.2 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
- Section 3.3 : Monsieur BANNET Oscar, inspecteur du travail
- Section 3.4 : Madame RAYNAUD Joanne, inspectrice du travail
- Section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail
- Section 3.6 :
Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim sur la commune de Saint Ouen L'Aumône Sud Est telle que définie par la décision 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée.
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les autres communes.
- Section 3.7 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- Section 3.8 : Madame LAFDILI Amina, inspectrice du travail
- Section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par l'adjointe du chef de pôle ou par le chef de pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 4 :

La décision prend effet à la date de sa publication et abroge la décision n° 2024-168 du 28 Octobre 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

Article 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 06 novembre 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la
région d'Ile-de-France

SIGNÉ

Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2024-11-06-00011

Arrêté modifiant l'arrêté du 8 Février 2023
portant désignation des membres de la
commission de médiation « Droit au
logement/Hébergement opposable » pour la ville
de Paris

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2023 MODIFIE PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE MÉDIATION « DROIT AU LOGEMENT/HEBERGEMENT OPPOSABLE » COMPÉTENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS

LE PRÉFET DE LA RÉGION D' ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13 ;
Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;
Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,
Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé,
Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;
Vu l'arrêté du 2 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;
Sur proposition du préfet, directeur de Cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :

1) Collège des services déconcentrés de l'État :

Tél : 01 82 52 40 00
Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris
www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Jean-Christophe REGRAIN	Préfecture de Police de Paris
Rosaline FOUQUEREAU	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Marie DUCHENY	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Rémy HOUTART	Préfecture de Police de Paris
Valentine BRAIVE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Margaux DEROUES	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Lamya BOUDOUAYA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Farida BENANOUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Tania ABENON	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilhème GRIMALDI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Malick PARAISO	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Evelyne ADONIS	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilyas ADELINÉ	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

Bryan LARGEMENT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Sylvie NONONE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

2) Collège des collectivités territoriales :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de la Ville de Paris :

Jacques BAUDRIER	Adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement et de la transition écologique sur le bâti
Barbara GOMES	Conseillère déléguée en charge de l'encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires, auprès de l'adjoint à la Maire chargé du logement et de la transition écologique du bâti
Camille NAGET	Conseillère de Paris, conseillère du 19 ^e arrondissement

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de Ville de Paris :

Astrid BERTE	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle POULAIN	Direction des solidarités (DSOL)
Catherine NORMANT	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle VERINES-GRIL	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Nora HARROUDJ	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Anne-Laure SABATIER	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Vana CHEA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Julie ROBILLIARD	Direction du logement et de l'habitat (DLH)

3) Collège des bailleurs et autres organismes :

Membres titulaires :

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Céline MUSEUX	Elogie-Siemp
---------------	--------------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc

privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Valérie HALABI	SOLIHA
----------------	--------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Manon BONNARD	France Terre D'Asile (FTDA)
---------------	-----------------------------

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Florian MAILLEBUAU	Paris Habitat
Sophie ZEGHLACHE	Paris Habitat
Nadia AYAD	Immobilière 3F
Camille DOUIN	CDC Habitat Social
Christophe ETRONNIER	RATP Habitat
Virginie BLIN-DENIS	RIVP
Cynthia DEMAS	RIVP
Cécilia OLLIVIER	RIVP
Florelle HUET	RIVP
Alexis GOURSOLAS	RIVP
Malika GUILLERM	Habitat Social Français (HSF)
Véronique QUEMERE	ICF Habitat La Sablière

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Sabrina JABOT	SOLIHA
Dominique TRIGO	SOLIHA
Halima MELLALI	SOLIHA

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

François PARRA	France Terre D'Asile (FTDA)
----------------	-----------------------------

4) 1er collège des associations :

Membres titulaires :

- Est nommé membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à [l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986](#) :

Frédéric LEFEVRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
------------------	---

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Vanessa LEFEVRE	Les Enfants du Canal
Myriam MIGNARD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Membres suppléants :

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à [l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986](#) :

Annie SZUFA	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
Christiane PIERRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Jorge GATO CANDEIAS	Les Enfants du Canal
Niakale DEMBELE	Les Enfants du Canal
Sylvain LE MAY	Les Enfants du Canal
Réola VALENTINI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Camille MILLOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Quentin FRANCES	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Linda HADDAD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Yoann JADOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Adelaïde BOUDJOM	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Lauriane URANIE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Sara JNATI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Naomi BOSSE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Ingrid GALLON	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Stécy DAQUIN	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

5) 2ème collège des associations :

Membres titulaires :

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Isabelle MEDOU-MARERE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Odile PECOUT	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante désignée par les instances de concertation mentionnées à l'article [L. 115-2-1](#) du code de l'action sociale et des familles :

Marie-Lucine MOUSSOUA	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
-----------------------	---

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Nora MOKE-MASHI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Alexandra CASTOR	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Mélanie LEPAGE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Armelle LAROSE KASLI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Fatoumata SILLA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Sandrine DREFEL	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Nouridini BIAWO	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Morad RAY	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Rokhaya BA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Néville RIGAUX	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Amadou DJIMERA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France

	(FAS-IDF)
Abdelaziz NIATI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Clara PAPIAU	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma RIOUX	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Cynthia DAUBE	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article [L. 115-2-1](#) du code de l'action sociale et des familles :

Ndiaga NIANG	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Nadine MILOKO	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Papa Laye NDIAYE	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)

MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE :

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation à Paris (SIAO75) peut assister à la commission à titre consultatif.

Article 2 : Les membres supplémentaires ou remplaçants mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Le reste sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 5 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 06 novembre 2024

Le préfet, directeur de Cabinet

SIGNÉ

Christophe NOËL du PAYRAT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2024-11-07-00002

Arrêté du 7 novembre 2024 de désignation de
monsieur Kévin MARTIN, chef du service
juridique du rectorat de Créteil, en qualité de
personne responsable de l'accès aux documents
administratifs (PRADA)
dans l'académie de Créteil

**Arrêté du 7 novembre 2024 de désignation de monsieur Kévin MARTIN,
chef du service juridique du rectorat de Créteil,
en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)
dans l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 330-1 à R. 330-4 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le contrat en date du 1^{er} juillet 2022 engageant monsieur Kévin MARTIN pour une durée indéterminée en qualité d'agent contractuel au sein du service juridique ;
- VU** l'avenant en date du 28 octobre 2024 nommant monsieur Kévin MARTIN en qualité de chef du service juridique à compter du 4 novembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Kévin MARTIN, chef du service juridique du rectorat de l'académie de Créteil, est désigné en tant que responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'académie de Créteil.

Ses attributions recouvrent le rectorat de l'académie de Créteil et les directions des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Les demandes d'accès aux documents administratifs doivent s'effectuer, dans un premier temps, auprès des services gestionnaires des dossiers.

En cas de difficulté particulière, les demandes sont à adresser, par courrier, avec mention « accès aux documents administratifs » à : service juridique – 4, rue Georges Enesco – 94010 Créteil cedex ou par message électronique à ce.sj@ac-creteil.fr

Les demandes de réutilisation des informations publiques doivent être transmises au service juridique, à la même adresse avec mention « réutilisation des informations publiques ».

ARTICLE 2 :

Monsieur Kévin MARTIN rend compte de son activité à la rectrice et au secrétaire général de l'académie de Créteil – 4, rue Georges Enesco – 94100 Créteil cedex.

Il assure la liaison avec la Commission d'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 juillet 2023.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Une information sera également effectuée sur le site de l'académie de Créteil : www.ac-creteil.fr.

Fait à Créteil, le 7 novembre 2024

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI